

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION RUE DE BEL AIR/ JARZÉ

Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU le code de la route et notamment ses articles R. 110-2, R. 411-8 et R. 411-25,

VU le code de la voirie routière,

VU le code pénal,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ainsi que tous les textes pris en son application et, notamment, l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU la demande de l'entreprise CIRCET, en date du 13/01/2026.

CONSIDÉRANT que, en raison de travaux de remplacement cadre et tampon chambre orange sur trottoir, il importe de réglementer la circulation sur la rue de Bel Air (au droit du n°60) à Jarzé, commune déléguée de Jarzé Villages.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'occasion de travaux de remplacement cadre et tampon chambre orange sur trottoir, réalisés par l'entreprise CIRCET, le stationnement sera interdit sur la rue de Bel Air (au droit n°60) et la vitesse limitée à 30 Km/h à Jarzé, commune déléguée de Jarzé Villages, pendant la période du lundi 19 janvier au vendredi 27 février 2026.

ARTICLE 2 : La signalisation et la mise en sécurité du chantier pendant la durée des travaux seront conformes aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et seront assurées par l'entreprise CIRCET, responsable des travaux.

ARTICLE 3 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'entreprise CIRCET.

ARTICLE 4 : Le Maire de Jarzé Villages, l'entreprise CIRCET et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seiches sur le Loir / Durtal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Fait à Jarzé Villages le 14 janvier 2026
Par délégation, le Conseiller à la voirie,
François EDIN



The block contains a handwritten signature in black ink and a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE JARZÉ VILLAGES' around the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' around the bottom, and the number '49140' at the very bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a castle and a sun.

Photos du déposant

